



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Table des matières

I. Préambule.....	3
ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	4
ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT.....	5
2.1 Comité de pilotage.....	5
2.2 Suivi et évaluation du CRTE.....	5
2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	5
2.4 Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	5
2.5 Evolution et mise à jour du CRTE.....	5
2.6 Traitement des litiges.....	6
ARTICLE 3 - COMMUNICATION.....	6
II. Diagnostic du territoire.....	6
1. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE.....	6
2. ATOUS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE.....	6
3. PROJET DE TERRITOIRE.....	7
III. Actions.....	8
TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....	8
MOBILITÉS.....	8
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ.....	9
LOGEMENT ET PATRIMOINE.....	9
EAU ET ASSAINISSEMENT.....	9
IV. Protocole financier.....	9
Annexes.....	10
ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE.....	10
ANNEXE 2 : Fiches Actions.....	10

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



I. Préambule.

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Alors que les années 2020 et 2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « *France des territoires* » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « *car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif* ».

En effet, la Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restrictions importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une **première réponse**.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une **deuxième réponse**, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, **troisième réponse** à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- (i) **Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- (ii) **Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- (iii) Traduire un **nouveau cadre de dialogue** entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et contrats locaux de santé.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



A ce jour, la communauté de communes du val de Drôme en Biovallée est engagée dans les dispositifs suivants :

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE	A venir dans le cadre de Petite Ville de Demain		
CONTRAT DE VILLE	Document partenarial concernant le quartier prioritaire en Politique de la ville : Cœur de Loriol. 3 axes : - Cohésion social - Cadre de vie et renouvellement urbain - Développement de l'activité économique et de l'emploi	01/07/2015	31/12/2022 Initialement prévu jusqu'en 2020, le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques proroge le Contrat de ville jusqu'en 2022.
CONTRAT DE RURALITÉ	La CCVD avait un contrat signé avec l'Etat mais qui est caduque		
PETITE VILLE DE DEMAIN	Les communes de Livron sur Drôme, Loriol sur Drôme et la communauté sont lauréat de cet AAP	A venir	
CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	La communauté en partenariat avec l'EPCI voisin le Crestois et Pays de Sailans sont lauréats de ce contrat	A venir	

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'Etat et de la CCVD mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Le présent **contrat de relance et de transition écologique** est conclu entre l'État, représenté par Madame la Préfète de la Drôme, et la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, représentée par M Jean SERRET, Président.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le présent contrat exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que la CCVD soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la CCVD.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les associations et les entreprises, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Il est rappelé que la signature de ce CRTE n'induit pas nécessairement le financement de la part de l'Etat sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la maturité des projets.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

2.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Drôme ou son représentant et par le Président de la CCVD ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCVD, des services de l'État, de représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Drôme, ainsi que d'autres établissements publics ou opérateurs mobilisés en appui du CRTE (ADEME, CDC, PNR, etc.) et tout autre partenaire utile.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Par ailleurs, il pourra être sollicité pour entendre, enrichir, animer, coordonner la dynamique du CRTE.

Le comité de pilotage pourra consulter les maires des communes concernées par les projets examinés et se réunir en formation restreinte et/ou territoriale si les circonstances le justifient.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



2.2 Comité technique avec les partenaires du territoire

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Celui-ci sera composé des élus en charge des questions de transition écologique, du DGS et des chargés de mission en charge des thématiques du CRTE.

Ce COTECH sera élargi aux porteurs de projet, les acteurs socio-économiques souhaitant s'inscrire dans le CRTE.

2.3 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) (**ANNEXE 1**). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire. Ce dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

2.4 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

2.5 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif et peut faire l'objet de modifications.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 3 - COMMUNICATION

L'État et la collectivité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

II. Diagnostic du territoire.

I. GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

La Communauté de Communes est située dans le département de la Drôme et le long de la rivière Drôme. Le territoire présente certaines caractéristiques notables :

- **Dominante rurale/urbaine (densité de population) :**

Le Val de Drôme en Biovallée est un territoire à dominante rurale avec une densité moyenne de 51 habitants/hectare, 80% de communes de moins de 1000 habitants et 43% de communes comptant moins de 200 habitants. On note, néanmoins, une certaine hétérogénéité avec des densités allant de 116 habitants/km² à 12 habitants/km². Les deux villes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, situées sur la frange ouest du territoire, concentrent à elles seules la moitié de la population du territoire. Les habitants se concentrent ensuite principalement dans les communes situées le long de la vallée de la Drôme. La plupart des communes situées dans les bassins de vie de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion sont, pour leur part, marquées par des profils très ruraux et des densités faibles. L'ensemble des communes bénéficie d'une forte attractivité et d'un solde démographique positif. La majorité des emplois et des services sont concentrés dans les secteurs les plus denses bien que le territoire souhaite maintenir une activité économique dans les villages. Le territoire de la CCVD est souvent qualifié de « métropole rurale ».

- **Principaux axes de circulation**

Réseau viaire :

Le territoire compte des axes routiers majeurs Nord-Sud sur sa frange ouest :

- l'autoroute A7 (Lyon-Marseille), dont l'échangeur situé à Loriol-sur-Drôme (disposant d'une aire de covoiturage) permet de connecter le territoire à cet axe majeur de la vallée du Rhône
- la route nationale RN7 (reliant Paris à Menton) qui permet de rejoindre Valence et Montélimar.

Le territoire comporte également un maillage de routes départementales structurantes :

- Un axe Est-Ouest composé des RD 104 (Loriol-sur-Drôme/Crest), 164 et 93 (Livron-Crest) ;
- La RD 538 (Vaunaveys-la-Rochette-Crest-Bourdeaux) qui constitue un axe Nord-Sud ;
- La RD 111 qui assure une liaison directe Valence/ Crest.

Réseau ferré

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée est caractérisée par une desserte ferroviaire à double échelle :

- La proximité de la gare de Valence TGV (à 30 minutes de Loriol-sur-Drôme) connecte très rapidement l'ouest du territoire aux grandes agglomérations à l'échelle nationale ainsi qu'aux aéroports, notamment celui de Lyon Saint-Exupéry.
- Deux lignes de TER traversent et connectent le Val de Drôme aux métropoles lyonnaise et marseillaise et aux agglomérations de Valence et Gap
 - La ligne Avignon <-> Lyon qui dessert les gares de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme
 - La ligne Romans <-> Briançon qui dessert les gares de Livron-sur-Drôme, Crest et Saillans (hors CCVD).

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Lignes de car

Un réseau de six lignes interurbaines de car dessert le territoire :

LR21 Romans - Chabeuil - Crest
LR25 Valence - Crest - Plan de Baix
LR26 Portes les Valence - Livron - Crest
LR27 Bourdeaux - Crest
LR28 Valence - Die - Luc en Diois
LR 30 Valence – Montélimar

Dans le cadre de ces délégations de service public, la Région Auvergne-Rhône-Alpes va faire évoluer les lignes 26 – 28 et 30 en 2022 pour des meilleures liaisons entre les pôles urbains (Valence-Crest ; Crest-Die ; Livron-Loriol- Crest ; Livron-Loriol -Valence ; Livron-Loriol –Montélimar).

Deux lignes de Transport à la Demande gérées par la Région relient les vallées de la Gervanne et du Haut-Roubion à Crest.

Depuis septembre 2020, à titre expérimental, une navette (minicar) dessert la gare de Valence TGV depuis Livron-Loriol et Alex. Cette expérimentation est prévue dans un 1^{er} temps pour 3 ans.

2 navettes expérimentales desservent également les gares de Livron et Loriol depuis la Voulté et le Pouzin. Le minicar le Pouzin-Loriol dessert également le parc d'activités de Champgrand de Loriol à proximité de l'entrée de l'autoroute.

18 lignes scolaires sont actives sur le territoire.

Voies cyclables

La ViaRhôna relie les Alpes suisses à la Méditerranée en longeant le Rhône sur près de 800 km. Sur le territoire, les communes de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme accueillent ce tracé sur près de 6 km.

La VéloDrôme connectée à la ViaRhôna, relie actuellement Loriol-sur-Drôme à Saillans (CCCPS) en passant par Alex et Eurre.

Le territoire de la communauté de communes est traversé par 14 itinéraires cyclo-touristiques départementaux (mis en place dans le cadre du schéma directeur départemental cyclable).

Il est aussi traversé par la VTT26, 1^{er} itinéraire cyclable mis en place sur le Département, qui parcourt tout le long de la Drôme de la confluence aux sources.

La communauté de communes du val de Drôme en partenariat avec la communauté de communes du Crestois pays de Saillans (CCCPS) est en train d'élaborer son schéma directeur cyclable qui sera délibéré à l'automne 2021.

Ce schéma prévoit de :

- créer des liaisons du quotidien entre les communes et vers les points de transport en commun.
- renforcer l'axe structurant de la vallée de la Drôme, la véloDrôme avec un itinéraire sur la rive gauche.
- aménager les points de passage de la Drôme les plus circulés pour les piétons et les cyclistes : pont Livron-Loriol ; pont Alex-Grâne.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée

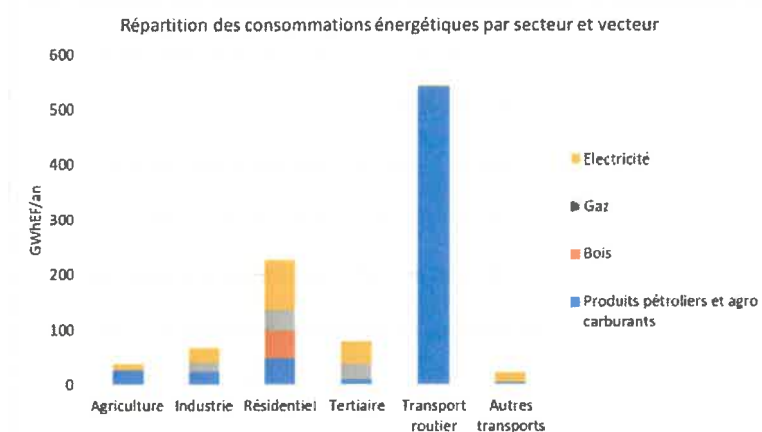


- **Infrastructures énergétiques (ENR, nucléaire, etc.)**

La communauté de communes du Val de Drôme consomme près de 1000 GWh/an. Le transport routier représente plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire. Celle-ci provient essentiellement du trafic de transit circulant sur l'autoroute A7 à l'Est du territoire : cette consommation est estimée à 299 GWh/an soit environ 30 % de la consommation totale. Le secteur résidentiel est ensuite le deuxième plus gros consommateur d'énergie.

Les communes de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme totalisent plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire du fait de la présence des 10 km d'autoroute mais également parce qu'elles totalisent une population de plus de 15 000 habitants soit environ la moitié de la population du territoire. Sur ces communes les secteurs des transports, de la logistique, de la plasturgie et de la sous-traitance sont fortement présents, en raison du développement de grandes zones d'activités industrielles et logistiques à proximité de l'échangeur autoroutier.

Logiquement la grande majorité de la consommation énergétique provient des produits pétroliers. Le graphique ci-dessous explicite les types d'énergie pour chacun des secteurs.



En 2015, la CCVD fait face à une forte dépendance énergétique : l'essentiel de sa consommation provient d'énergies fossiles et fissiles importées sur son territoire. Le rapport entre la production d'énergie renouvelable du territoire et sa consommation est de 9% en prenant en compte les consommations d'énergie liées au trafic autoroutier de l'A7 et 14% sans compter les consommations d'énergie de l'A7. En 2020, 37% de l'électricité consommée sur le territoire est d'origine renouvelable.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est important. Dans le cadre de son PCAET, la CCVD s'est fixée les objectifs de multiplier par 3,7 la production d'énergie renouvelables en 2030, et de réduire de 32% ses consommations. A partir de 2037, le territoire deviendrait excédentaire et exportateur d'énergie renouvelable.

- **Tissu économique (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) :**

Une économie marquée par un tissu d'activités diversifiées

Les emplois locaux du territoire sont marqués par la prédominance du secteur tertiaire. En effet, les emplois sont principalement tournés vers le secteur des commerces, transports et services divers (38%, soit 3421 emplois en 2015), suivi de l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (23%, soit 2 078 emplois). Ces deux secteurs majoritairement représentés se développent de manière positive sur le territoire 4% (soit +136 emplois) et 5% (+96 emplois) respectivement entre 2010 et 2015.

Caractéristique du territoire, l'industrie occupe également une part significative des emplois (19%, soit 1646 emplois). Cette tendance est similaire à celle du département (18%). Ce secteur est davantage représenté au sein des pôles structurants (21%) et des pôles relais (23%). Par ailleurs, il continue d'évoluer, à hauteur de 4% (+60 emplois) sur les 5 années analysées. Au regard du caractère rural du

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



territoire, les emplois liés à l'agriculture sont significatifs (11% soit 940 emplois) et évoluent à hauteur de +7% entre 2010 et 2015. Cette forte représentation s'explique au regard des emplois liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. C'est la raison pour laquelle ils représentent plus du double par rapport à ceux du département (4%) et de la CCCPS (5%). Ces emplois sont particulièrement présents au sein des villages (39%) et évoluent fortement en leur sein (+67%, soit +120 emplois).

fichier NAF tous établissements : AOUT 2020

Code	Intitulé	Nbre étab	%age	Nb salariés	%age
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	946	13,81%	230	3,57%
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES	4	0,06%	9	0,14%
C	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	264	3,85%	1651	25,65%
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE	188	2,74%	6	0,09%
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS ET DEPOLLUTION	45	0,66%	235	3,65%
F	CONSTRUCTION	576	8,41%	592	9,20%
G	COMMERCE ; REPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	665	9,71%	776	12,06%
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	81	1,18%	553	8,59%
I	HEBERGEMENT ET RESTAURATION	233	3,40%	239	3,71%
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	93	1,36%	10	0,16%
K	ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	139	2,03%	113	1,76%
L	ACTIVITES IMMOBILIERES	1467	21,42%	99	1,54%
M	ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	377	5,50%	235	3,65%
N	ACTIVITES DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	233	3,40%	173	2,69%
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	44	0,64%	687	10,67%
P	ENSEIGNEMENT	189	2,76%	322	5,00%
Q	SANTE HUMAINE ET ACTION SOCIALE	342	4,99%	324	5,03%
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	388	5,66%	88	1,37%
S	AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	576	8,41%	94	1,46%
T	ACTIVITES DES MENAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITES INDIFFERENCIEES DES MENAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	0	0,00%	0	0,00%
U	ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	0	0,00%	0	0,00%
	TOTAL	6850	100,00%	6436	100,00%

En complément de cette analyse, un rapport de mars 2018 sur le fonctionnement socio-économique des territoires, diligenté par le Conseil Régional Auvergne permet de mieux connaître les moteurs du développement. La CCVD possède un modèle socio-économique productif social. Ce modèle montre le maintien relatif de l'industrie sur le territoire. Or la recomposition de l'activité industrielle n'a pas encore compensé les pertes d'emploi du textile et du secteur agricole. Aussi, le territoire ne génère pas assez de richesse et d'emplois résidentiels pour être stabilisé.

• Caractéristiques sociales de la population :

Evolution démographique

La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) compte 31 035 habitants en 2017 dont la moitié habite sur les communes de Livron et Loriol.

La population a connu une augmentation de 5% entre 2012 et 2017 mais cette augmentation tend à ralentir du fait de l'augmentation d'une démographie vieillissante

On dénombre 1684 personnes qui n'habitaient pas la communauté de communes l'année précédente. Ce sont principalement des personnes de moins de 45 ans.

42% des personnes s'étant installées sur le territoire au cours de l'année 2016 sont diplômées d'études supérieures (taux supérieur à la population intercommunale (31%).

Dans l'autre sens, ce sont surtout les jeunes qui partent, les moins de 30 ans représentant plus de 50% des départs). Les séniors sont peu nombreux à quitter le Val de Drôme.

A noter aussi que les partants utilisaient plus les transports en commun (6.5% des partants) que le reste de la population (2.3%).

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Structure par âge

La structure par âge de la population intercommunale en 2017 montre une forte représentation des 40-69 ans (12 740 personnes, soit 41,1% de la population). On constate également un nombre d'enfants important (6 506 enfants de moins de 16 ans, 21% de la population intercommunale). A l'inverse, les jeunes adultes entre 18 et 30 ans sont peu nombreux (3202 personnes, soit 10,3% de la population). Les structures par âge des différents bassins sont relativement similaires.

Ménages et familles

La taille moyenne des 13 075 ménages en 2017 est de 2,35 personnes et, même si elle a diminué sur les 5 dernières années, reste importante comparée aux autres strates de territoire (Département, Région). Les couples avec enfants sont plus nombreux que la moyenne.

Les personnes vivant seules sont de plus en plus nombreuses et représentent 15% de la population. Cette augmentation concerne principalement les personnes de plus de 55 ans. En 2017, près de la moitié des personnes de 80 ans ou plus vivait seule (45,7%).

Activités et CSP

Parmi les actifs occupés, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont les plus nombreux avec respectivement 25.4%, 24.9% et 24.9% des actifs occupés en 2017. Entre 2012 et 2017, les professions intermédiaires et les agriculteurs exploitants ont vu leur effectif baisser. A l'inverse, le nombre de cadres et d'employés a fortement augmenté.

Les CSP varient d'un bassin de vie à l'autre. A titre d'exemple, Les CSP ouvriers et employés sont fortement représentées dans le bassin de la confluence (47.4%) et les agriculteurs dans le bassin de la Gervanne-Sye (14.1%)

Dans la communauté de communes, les salariés représentent 81.6% des actifs occupés. Plus de 4 salariés sur 5 sont en CDI (84.3%)

On dénombre 9063 emplois au sein de la communauté de communes en 2017. En 5 ans, l'augmentation du nombre d'emplois a été la plus forte des territoires présentés. (+5%).

Mobilité professionnelle

Les actifs occupés habitant au sein de la communauté de communes et travaillant en-dehors de leur commune de résidence sont 71%, ce qui constitue une proportion importante (60.8% pour le département). Les professions intermédiaires et les cadres sont les catégories qui travaillent le plus souvent sur une autre commune (83% des actifs).

87% des actifs utilisent la voiture pour aller travailler, cette proportion étant supérieure aux autres territoires.

Les actifs occupés se déplacent principalement à Valence et à Crest pour travailler.

Chômage

Le taux de chômage est de 11,9% dans la communauté de communes. Il est élevé chez les jeunes (28% pour les moins de 25 ans). En septembre 2020, 897 personnes (soit 29,7% des demandeurs d'emploi) sont inscrites depuis au moins 2 ans.

Environ 12%, soit 364 personnes, n'ont pas de diplômes (ou au mieux un brevet des collèges).

Formation

La structuration de la population par niveau de formation est similaire à celle de territoires de comparaison (Département, Région...). Cependant, nous pouvons noter des différences selon les bassins, avec notamment une proportion de personnes sans diplôme plus importante dans le bassin de la Confluence.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Niveau de vie et prestations sociales

En 2017, 11,6% de la population du Val de Drôme vit sous le seuil de pauvreté (relativement faible comparé aux autres territoires). Les jeunes sont cependant fortement touchés : près de 18% des moins de 30 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les locataires du parc social sont aussi particulièrement concernés (33,9% vivent sous le seuil de pauvreté), tout comme les familles monoparentales (27,3%).

15,7% des allocataires CAF (soit 794 allocataires) ont des ressources constituées d'au moins 50% de prestations sociales (en recul, par rapport à 2012, 17,1%).

On compte 475 bénéficiaires du RSA en 2019 (augmentation importante entre 2018 (438) et 2019).

Jeunesse et parcours professionnel

On dénombre 2 989 jeunes âgés de 15 à 24 ans et ils représentent 9,6% de la population intercommunale. Ils sont 4,7%, soit 58 jeunes, à ne pas être scolarisés entre 15 et 17 ans. Un jeune entre 15 et 24 ans non scolarisé sur cinq (19,3%) n'a pas de diplôme (ou au plus un brevet des collèges). Cela représente 232 jeunes. Les jeunes ayant moins de 20 ans sont 108 à être chômeurs, soit un taux de chômage de 30%. Chez les jeunes entre 20 et 24 ans, ce taux est de 30,8% (avec 281 jeunes au chômage).

Familles monoparentales

On dénombre 1 092 familles monoparentales au sein de la communauté de communes en 2017. Les monoparents représentent la catégorie la plus exposée au chômage : deux monoparents sur cinq sont chômeurs en 2017 (39,3%). On compte 429 monoparents sans emploi (374 femmes et 55 hommes). 27% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté (11,6% pour l'ensemble de la population).

Seniors

La communauté de communes compte 6082 personnes de + de 65 ans en 2017 (5060 en 2012). Le nombre a surtout augmenté chez les personnes âgées entre 60-74 ans (+ 18,9%) et les plus de 90 ans (+41,7%).

L'indice de vieillissement est faible (77,4%) comparé aux autres territoires mais a augmenté significativement depuis 2012 (65,8%).

Le nombre global de seniors isolés a augmenté entre 2012 et 2017 (passage de 1413 à 1732 personnes).

Dépendance et projection démographique

Le nombre de personnes âgées dépendantes au sein de la communauté de communes peut être estimé à 499 en 2017. Cette estimation était de 443 en 2012.

Le nombre de places en EHPAD pour ces personnes âgées dépendantes est de 158 en 2020. Le nombre de places pour 100 habitants dépendants est ainsi de 36, ce niveau étant moins élevé que celui du département (56).

Les projections démographiques montrent une augmentation de la population et un vieillissement démographique.

Le nombre de personnes âgées dépendantes en 2022 peut être estimé à 541 et à 747 en 2027, soit une augmentation d'environ 33% en 10 ans.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Caractéristiques environnementales : sensibilité aux sujets environnementaux

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- des eaux,
- de la biodiversité, des forêts
- des activités humaines,
- des risques naturels et technologiques

Le « diagnostic air, énergie, climat » étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- Sensibilité forte de la population à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...) ;
- Sensibilité forte des milieux herbacés, et par conséquence de l'activité agricole, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur ;
- Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource ;
- Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général ;
- Enfin, une vulnérabilité accrue des peuplements forestiers, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

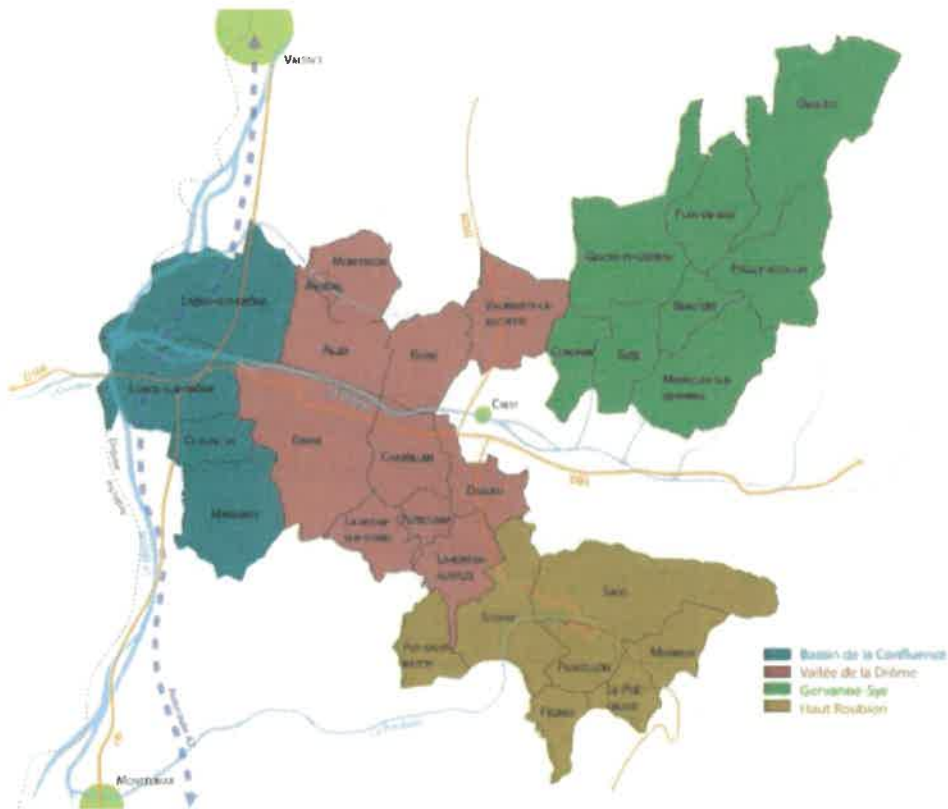
- Un renforcement de la pression sur la ressource en eau, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- L'eutrophisation des eaux (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- Biodiversité : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes :
 - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
 - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



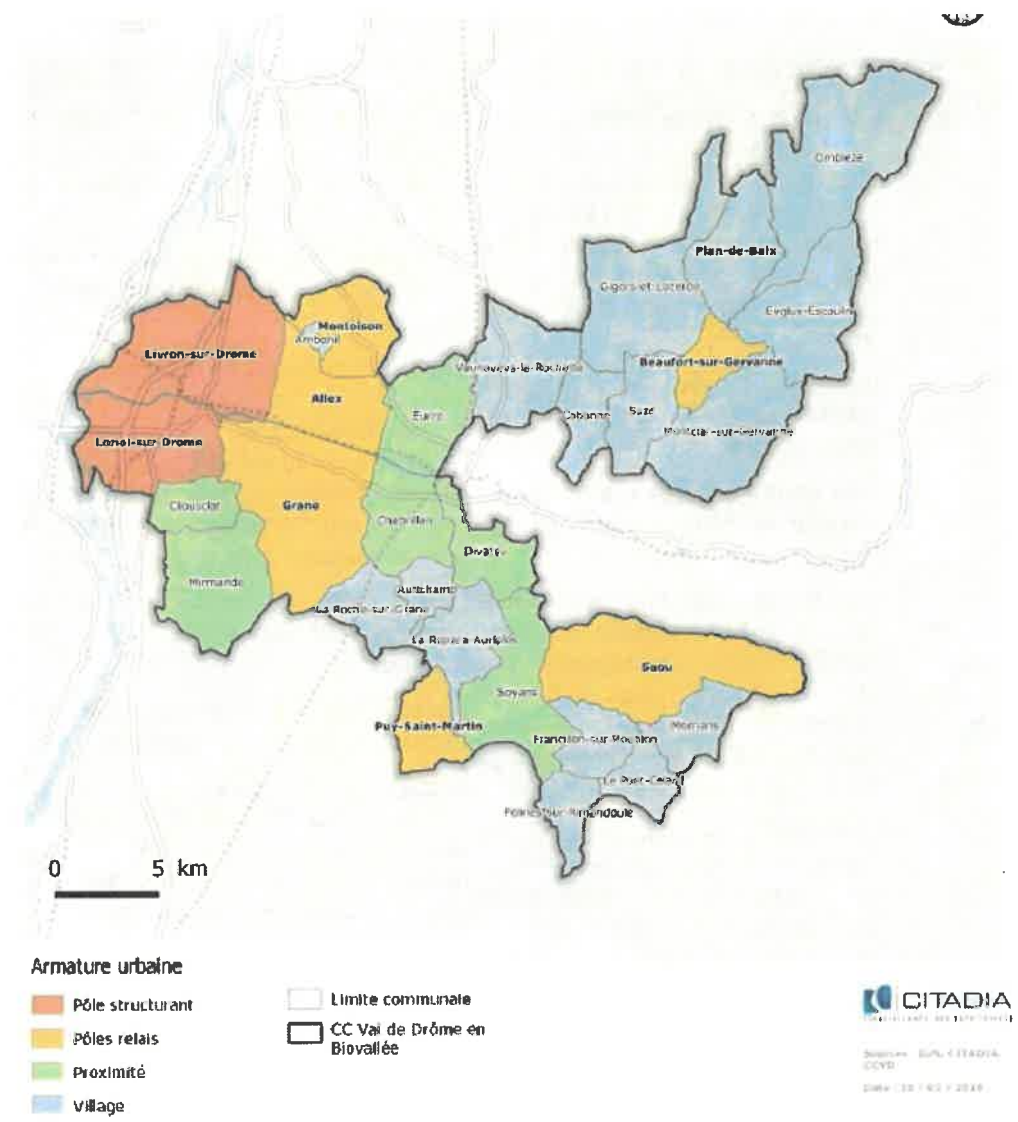
- **Carte et périmètre de la collectivité**



CCVD – Bassins de vie

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



CCVD – Armature territoriale

NB : La commune de Puy Saint Martin ne fait plus partie de la CCVD depuis le 1^{er} janvier 2021

2. ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Présentation globale	ATOUTS	FAIBLESSES
<p>1. Transition écologique</p>	<p>Le territoire a une superficie de 600 Km², et compte environ 400 Km de rivière. Le réseau hydrographique est important, et varié. La rivière Drôme est particulièrement conservée à l'état naturel.</p> <p>La majorité des eaux superficielles sont peu concernées par les pesticides.</p> <p>Les eaux de baignade de bonne qualité et l'eau potable globalement de bonne qualité.</p> <p>La qualité de l'air est plutôt bonne sur l'ensemble du territoire, malgré des dépassements des valeurs OMS pour le dioxyde d'azote et les PM autour des axes autoroutiers sur les communes de Livron et Loriol.</p> <p>Concernant la biodiversité, une partie du territoire est en ZNIEFF. Le territoire compte neuf zones Natura 2000, un parc naturel régional (4 communes sont dans le PNRV), une réserve naturelle nationale, deux arrêtés de protection du biotope, il y a sur ce territoire une politique engagée des ENS (espace naturel sensible).</p> <p>Au sujet de l'occupation des sols, le territoire est peu marqué par l'urbanisation. Une large diversité de paysages, ainsi que grande diversité géologique composent le territoire.</p> <p>La surface boisée est importante.</p> <p>Il y a sur le territoire une forte volonté de diminution des impacts environnementaux de l'agriculture par les politiques et les actions qui sont conduites.</p> <p>Cartographie des voies bruyantes par la DDT, PPBE local</p>	<p>Cependant les eaux souterraines et superficielles d'une partie du territoire vulnérables aux nitrates</p> <p>Les eaux souterraines d'une partie du territoire sont concernées par les pesticides.</p> <p>Déficit hydrique chronique (Différence cumulée entre l'évapotranspiration potentielle (évaporation du sol et transpiration de la végétation) et les précipitations pendant une période où ces dernières sont inférieures à la première.)</p> <p>Vulnérabilité du territoire face au changement climatique, +2.1°C en 60 ans, etc.</p> <p>Le territoire compte quatre sites pollués ou potentiellement pollués</p> <p>Concernant la qualité de l'air les émissions d'ozone sont importantes sur l'ensemble du territoire. On note aussi une problématique de dépassement de la valeur OMS pour les particules PM sur Livron et Loriol.</p> <p>Les milieux naturels sont fragiles et la biodiversité peut être qualifiée de vulnérable notamment au regard du changement climatique.</p> <p>Concernant l'occupation des sols, on note un risque de banalisation par artificialisation.</p> <p>Il y a une pression sur les ressources naturelles : 7 carrières en activité</p> <p>On note la présence d'anciennes décharges le long de la Drôme.</p> <p>Le risque de sur-fréquentation touristique des sites naturels est à prendre en compte.</p> <p>Par ailleurs une problématique de gestion forestière et de coupes à blanc est notable sur le territoire.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



	<p>En effet, depuis 30 ans, les dispositifs mis en œuvre tels que TE-POS, TEPCV, le PCAET, le système pour une alimentation innovante, la prospective agricole, le SPPEH, le programme biovallée énergie, le TIB, etc. témoignent d'un engagement fort du territoire, pour la transition écologique.</p>	<p>Le territoire est exposé aux risques de mouvement de terrains (notamment retrait-gonflement des argiles lié au changement climatique), séisme, inondation, transport de marchandises dangereuses, feu de forêt, risque nucléaire, rupture de barrage, risque industriel</p> <p>Des risques quant à la santé publique sont à considérer, problèmes respiratoires et allergiques, risques liés à l'usage des pesticides, présence d'allergène (ambroisie)</p> <p>Les nuisances de bruit et de trafic liées aux installations et aux grands axes de transport (A7, N7) sont notables sur une partie du territoire.</p> <p>Le territoire est par ailleurs largement dépendant des énergies fossiles, et émet des gaz à effet de serre principalement les secteurs du transport, du bâtiment, et de l'agriculture comme présenté dans le PACET.</p>
2. Mobilités	<ul style="list-style-type: none">• Une bonne desserte des gares de Loriol et Livron sur la ligne Lyon-Marseille, mais également de Livron sur la ligne Valence – Die ;• Un réseau de transports interurbains de qualité, notamment en le superposant aux lignes TER routières passant par Alex, Grane et Montoisson ;• Des mesures de valorisation du covoiturage basées sur l'ouverture de sites internet, accompagné par la présence de plusieurs aires de covoiturage ;• Un fort potentiel de développement du covoiturage (spontané ou stop sécurisé) ;• Un territoire bien maillé par des itinéraires cyclables longue distance ;• Un réseau associatif vélo peu développé localement	<p>La part des transports routiers est de loin le principal enjeu sur le territoire en termes d'émissions de GES avec pour rappel 58% des émissions totales. Elles sont quasi-exclusivement dues aux produits pétroliers utilisés pour les carburants. Les émissions de GES dues au transport de personnes et au transport de marchandises sont équivalentes et représentent 67 kteqCO2 chacune.</p> <p>Le transport routier représente plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire. Celle-ci provient essentiellement du trafic de transit circulant sur l'autoroute A7 à l'Est du territoire : cette consommation est estimée à 299 GWh/an soit 30 % de la consommation totale.</p> <p>Le taux de motorisation des ménages est de 1,4 sur le périmètre défini par l'INSEE, et peut être estimé à 1,5 sur l'intercommunalité. Ces valeurs traduisent une dépendance à l'automobile particulièrement importante et logique dans un contexte péri-urbain et rural. La comparaison avec le taux de la Drôme (1,34) et de la région (1,28) confirme un peu plus cette dépen-</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



		<p>dance.</p> <p>On note également une forte dépendance au transport routier par camion (centres logistiques à proximité de l'A7).</p>
3. Accès aux services publics et aux soins	<p>Une communauté de communes très volontariste sur le sujet avec un déploiement des France Services (ex MSAP) sur l'ensemble du territoire et des conseillers sociaux intercommunaux mis à disposition des communes dépourvues de professionnels du secteur social afin d'accompagner les personnes en difficulté sur le territoire et ainsi leur permettre d'accéder à leurs droits.</p> <p>Côté santé, une bonne couverture de médecins généralistes avec des regroupements médicaux (MSP)</p>	<p>Peu de présences des services publics (CAF, CARSAT, MSA, POLE EMPLOI...) sur notre territoire.</p> <p>Des fermetures de services publics à déplorer (trésorerie, bureaux de poste...).</p> <p>Une crainte de voir ce mouvement s'accélérer au détriment des populations.</p> <p>Côté santé, une carence importante du côté des spécialistes (manque de psychiatres, pédopsychiatres, ophtalmologues, gynécologues, <i>source DLS (diagnostic local de santé - 2015)</i> qui génèrent des délais importants de consultation.</p> <p>Une EMPP (équipe mobile précarité psychiatrie) en sous-effectif</p>
4. Développement économique et attractivité	<p>L'évolution de l'emploi sur le territoire montre une mutation du modèle économique avec une forte capacité de création d'emploi entre 1975 et 2014 aussi bien dans la sphère productive concurrentielle que dans la sphère présentielle même si la sphère présentielle devient de plus en plus importante en fin de période. Or, les ¾ des communautés de la région ont enregistré une baisse de leurs emplois productifs exportateurs sur cette période.</p> <p>Le territoire présente un effet multiplicateur local dynamique</p> <p>On observe que lorsqu'un secteur d'activité de la Vallée de la Drôme génère 100 € de chiffre d'affaires et 10 emplois directs, il génère en moyenne 41 € de production et 4,7 emplois supplémentaires au sein de l'économie locale, soit un multiplicateur de production de 1,41 (141€/100€) et un multiplicateur d'emploi de 1,47 (14,7/10).</p>	<p>Le territoire de la CCVD ne capte pas assez de revenu et ne génère pas les créations d'emplois de proximité potentiels au regard des moyennes ci-dessous. Cela révèle un manque d'attractivité du territoire avec un volume de revenus captés nécessaire pour la création d'un emploi présentiel supplémentaire plus élevé. La part des emplois présentsiels dans l'emploi pour la CCVD est de plus 55% alors que la moyenne des communautés de même strate est de 58% en Région et de 62% en France.</p> <p>Une large partie de la demande locale (64%) s'évade du territoire au sens où elle ne rencontre pas de réponse locale. En d'autres termes, le territoire apparaît fortement dépendant des biens et services provenant de l'extérieur du territoire pour satisfaire sa demande locale. Les importations provenant du reste de la France ou de l'étranger représentent ainsi un montant considérable : 1,7 milliard d'euros.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



	<p>Au regard des intercommunalités de la Drôme, l'économie de la Vallée de la Drôme présente un effet multiplicateur local supérieur à la moyenne, aussi bien pour la production que pour l'emploi. Au global, seules les communautés d'agglomération de Valence-Romans et Montélimar font mieux circuler les richesses localement, ces performances étant sans doute favorisées par un tissu économique plus important et plus diversifié (offrant davantage de possibilités d'échange local).</p>	<p>Les importations du territoire induisent une empreinte matière de 2,8 millions de tonnes ainsi qu'une empreinte carbone de 1,1 million de tonnes</p>
<p>5. Logement & patrimoine</p>	<p>Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel, paysager, culturel et bâti très riche et diversifié. - Des grands sites : massif de la forêt de Saou, Gorges d'Ombrière/Ambel <p>un site protégé : réserve naturelle nationale des ramières + arrêté de biotope</p> <p>PRN du Vercors</p> <p>Château de Poët Célard</p> <p>La confluence Drôme Rhône ; les coteaux secs du Brezeme</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 villages perchés, 3 sites patrimoniaux remarquables - une très forte présence d'association culturelle, un lieu Gare à Coulisses : base des arts de la rue et du cirque, labélisée Atelier de Fabrique artistique par le Ministère de la Culture depuis 2017. <p>Une démarche de mise en lien des tiers lieux sur le territoire porteur d'initiatives et de recherche dans l'intention de mailler les acteurs / les habitants, de favoriser la mobilisation et la participation citoyenne.</p> <p>Une démarche engagée d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, portée par</p>	<p>Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de concilier la rénovation énergétique et la conservation du patrimoine architectural - Identité architecturale et urbanistique des villages perchés fragilisée par le développement pavillonnaire <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Hausse des prix de l'immobilier entraînant des difficultés de logement pour les ménages déjà présents sur le territoire (+ de 60% des locataires du territoire ne pourront pas accéder à la propriété avec les prix actuels du marché). -Manque d'offre locative à l'année (et notamment de T2-T3). -8,4% de résidences secondaires ou résidences de tourisme (mais tendance vers une légère baisse). -Part non négligeable de logements vacants dans les centre-bourg de Loriol, Livron et Beaufort. - Sous-occupation du parc de résidences principales (39%). -Parc de logement vieillissant (un tiers du parc de logement construit avant 1945 – 40% avant 1970) induisant un enjeu de rénovation, notamment énergétique. - Problématique d'habitat indigne à Livron et Loriol.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



<p>l'intercommunalité</p> <p>Le campus : équipement de la CCVD dont l'objectif poursuivi est qu'il constitue un espace de la connaissance et transmission de savoirs est lieu ressource :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour des futurs citoyens de demain par une programmation d'éducation par le faire et la sensibilisation au vivre ensemble- pour les entreprises, un accompagnement accélérateur des changements de mentalités, des pratiques de la transition, à les accompagner dans leur démarche « verte » <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none">-Forte attractivité résidentielle-Faible taux de vacance globale (étude interne CCVD) sauf dans certaines communes.-Mise en place de la plateforme Biovallée énergie en 2015 et accompagnement de plus de 1000 ménages dans la rénovation énergétique de leur logement. <p>Plateforme dotée d'un service logement économe depuis 2020 visant à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique</p> <p>Evolution vers un SPPEH en 2021</p> <ul style="list-style-type: none">- De nombreuses réhabilitations qualitatives réalisées ces dernières années-Rôle important joué par les logements communaux (environ 80 sur le territoire) permettant de proposer des loyers accessibles dans les communes rurales- 9% de logements sociaux (territoire non soumis aux obligations de la loi SRU) et tendance à une meilleure répartition sur le territoire ces dernières années	<ul style="list-style-type: none">- Phénomène de mitage (54% de logements isolés) et une consommation foncière (85% de maisons individuelles) relativement élevée (moyenne 850m²/logement en 2017).-Manque de logements pour les plus jeunes (apprentis, services civiques) et les travailleurs saisonniers.- 70% des logements sociaux concentrés sur Loriol et Livron : difficulté d'attirer les bailleurs sociaux vers les communes plus rurales.
--	---



<p>6. Eau et assainissement</p>	<p>Une prise en compte historique et pionnière des enjeux eau au niveau quantitatif et qualitatif avec la mise en œuvre de plusieurs documents de planification et de programmation sur le territoire dès les années 90. Ainsi, le territoire s'attache à mener une gestion intégrée et durable de la ressource en eau à travers des outils tels le SAGE de la Drôme (en cours de révision), le SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence, le contrat de rivière du Roubion Jabron et une gouvernance locale à travers les Commissions Locales de l'Eau (CLE).</p> <p>Le territoire a fait l'objet d'études des volumes prélevables déclinées en Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Il est également classé en zone de répartition des eaux.</p> <p>La plupart des maitres d'ouvrage possèdent des ressources en eau. Seules 3 communes n'ont pas de ressources propres (Divajeu, Eurre, Vaunaveys la Rochette) et achètent l'eau. L'assainissement collectif est présent sur la quasi-totalité des communes hormis 4 communes uniquement en assainissement non collectif (Eygluy-Escoulin, Félines sur Rimandoule, La Repara Auriplés et Mornans). Les stations d'épuration sont principalement de petites capacités (<1000 EH) et bien entretenues. Le syndicat majoritaire gérant l'assainissement non collectif sur le territoire présente un taux de conformité d'environ 77%.</p> <p>Une part significative des maitres d'ouvrages, principalement en eau potable, a réalisé des schémas directeurs qui constituent de véritables outils de programmation, de gestion et de sécurisation des services.</p>	<p>Le territoire s'inscrit dans une zone déficitaire vis-à-vis de la ressource en eau. Des difficultés d'approvisionnement peuvent être rencontrées par certains services. En effet, la majorité des maitres d'ouvrages ne possèdent pas d'interconnexion pour sécuriser la ressource en eau potable. Parmi les maitres d'ouvrages sans interconnexion ou achat d'eau pouvant sécuriser l'ensemble du service, représentant 10 communes et deux syndicats Un travail doit également être mené sur la lutte contre les fuites et sur les économies d'eau pour limiter les prélèvements dans le milieu, notamment dans le contexte actuel de changement climatique.</p> <p>Une difficulté tient au fait, que la ressource en eau potable de notre territoire alimente d'autres territoires (CCCPS, agglomération valence/romans et agglomération Montélimar) pour lesquels un travail de lutte contre les fuites est à envisager, maintenir et/ou amplifier.</p> <p>25% des ressources ne sont pas protégées par des périmètres de protection de captages (procédure en cours ou absence). Certains captages connaissent une dégradation de leur qualité au niveau bactériologique et physico-chimique (nitrates et pesticides). On retrouve notamment, à ce jour, un captage classé prioritaire au titre du SDAGE. Ce classement identifie les captages stratégiques et sensibles qui connaissent des pollutions diffuses d'origine agricole. Ainsi, le captage de Chaffoix à Autichamp présente des taux de nitrates supérieurs à la norme (50mg/L) et des pesticides nécessitant la mise en œuvre d'un programme d'actions à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage et ciblant en particulier les zones vulnérables.</p> <p>On note également que certaines stations d'épuration sont sous-dimensionnées ou connaissent des surcharges liées aux eaux parasites.</p> <p>Le nombre de maitres d'ouvrages est important. Bien que plusieurs services</p>
---------------------------------	---	--

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



		<p>nécessitent un rattrapage structurel notamment en termes de gestion patrimoniale (pose de compteurs, réhabilitation...), les capacités d'investissement des maîtres d'ouvrage sont limitées. De plus, plusieurs des problématiques rencontrées par les services nécessitent un travail à une échelle supra service.</p>
<p>7- Centralités</p>	<p>Territoire multipolarisé, tissage interactif entre bourgs centres et villages.</p> <p>Certes, la ville de Crest, à vocation administrative, constitue une centralité majeure du territoire. Mais la Drôme, véritable colonne vertébrale du territoire permet d'irriguer et de faire rayonner le développement dans l'ensemble du territoire.</p> <p>En effet, au Nord, la Gervanne, marquée par une activité industrielle liée au textile, constitue un trait d'union entre le Vercors et le Diois. Au Sud, la vallée du Roubion (forêt de Saoû, Couspeau,...) conduit aux pays de Bourdeaux et à Montélimar.</p> <p>Les vallées de la Gervanne et du Roubion disposent chacune d'un Bourg Centre, respectivement Saoû et Beaufort-sur-Gervanne) offrant des services et des commerces permettant de desservir l'ensemble des villages et de limiter les déplacements vers Crest.</p> <p>Enfin, la confluence, véritable pôle structurant de la CCVD, regroupe les 2 communes de Loriol et Livron, les plus occidentales de la CCVD, avec le plus grand nombre d'habitants.</p> <p>Il bénéficie des axes routiers, autoroutiers et ferroviaires de la vallée du Rhône, offrent un certain nombre de services et d'équipements supérieurs et intermédiaires (gares, piscine, cinéma, CFA, centre de radiologie..) et dispose d'une offre commerciale complète.</p>	<p>L'effet de centre de Loriol et Livron est moins marqué en raison de leur localisation excentrée sur frange ouest du territoire. Par ailleurs ces deux communes disposent d'une offre d'équipement supérieur relativement limitée (absence de lycée, d'hôpital.)</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



3. PROJET DE TERRITOIRE

Description du projet de territoire s'il est réalisé, ou des étapes en cours s'il est en train d'être réalisé.

Le développement de la Communauté de Communes du Val de Drôme s'appuie aujourd'hui sur deux types de documents.

D'une part, les objectifs que l'intercommunalité avec les deux EPCI voisins s'étaient fixés dans le cadre du projet Biovallée développé durant la gestion du Grand Projet Rhône Alpe (GPRA) de 2010 à 2015.

D'autre part, le projet de territoire validé en juin 2016 exprimait les stratégies suivantes :

- BIEN VIVRE EN Val de Drôme
 - o *Des cours de villages et des bourgs vivants toute l'année*
 - o *Un cadre de vie de grande qualité*
- VIVRE ENSEMBLE ET S'IMPLIQUER
 - o *Encourager le vivre ensemble*
 - o *Accueillir les nouveaux habitants, être solidaire*
- SOLIDAIRES ET ENTREPRENANTS CONTRE LE CHOMAGE
 - o *Soutenir l'accompagnement à l'emploi*
 - o *Favoriser la création d'emplois*
 - o *Une attention particulière à certains publics*
- POURSUIVRE LA VOLONTE DE DIFFUSION DES SERVICES ET DU DEVELOPPEMENT
 - o *Favoriser le développement diffus des services et du développement plutôt que leur centralisation (à l'image de la petite enfance, des déchetteries, des parcs d'activités, ...)*
 - o *Consolider une gestion décentralisée tenant compte des spécificités des territoires*

Pour ce nouveau mandat, une nouvelle dynamique s'est mise en route. Ce travail va se dérouler en quatre temps :

- Le premier temps consiste à **doter les élus d'une culture commune**. Ce premier vise à sensibiliser les élus à **l'évolution du fonctionnement des territoires** et à dresser un **premier portrait du territoire** afin de déconstruire un certain nombre de représentations datées. Ce premier temps s'est matérialisé par l'organisation de 3 séminaires, le 7 novembre 2020, le 29 janvier 2021 et le 12 février 2021.
- Le second temps de la démarche consiste en une **phase d'écoute des acteurs politiques du territoire, des acteurs socioéconomiques, de la population et des services**. Cette seconde phase se traduira par des entretiens auprès de l'ensemble des Maires des communes et des vice-Présidents ainsi qu'une étude auprès d'un échantillon représentatif de la population permettant de mettre en lumière la vision que les habitants ont du territoire ; ses atouts, ses points faibles, la perception de son évolution récente... la manière dont ils pratiquent le territoire ; leur lieu de travail, de consommation, de loisir... leur satisfaction vis à vis d'un certain nombre de grandes politiques et de grands services et enfin leur vision de ce que sont les grands enjeux du territoires et leur priorités pour les années à venir. Avec les services cela permettra d'appréhender tous les champs d'action de la communauté et l'ensemble des politiques conduites sur le territoire.
- Le troisième temps de la démarche vise à **définir la vision de l'évolution souhaitée du territoire**. La formalisation de la vision vise à définir un référentiel politique et stratégique permettant d'interpréter et de qualifier les principaux indicateurs d'évolution du territoire. Dans le cas de l'élaboration du projet de territoire, cela revient à définir la manière dont les

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



acteurs du territoire souhaitent voir le territoire s'organiser et se développer. La définition de la vision permettra de passer du portrait territorial au **diagnostic**. Il s'agira de mesurer les **écarts entre la trajectoire souhaitée du territoire et sa trajectoire réelle**. Le diagnostic nourrira un débat sur les **enjeux prioritaires et les objectifs stratégiques** du territoire

- La quatrième phase d'élaboration du projet visera à évaluer comment **les politiques, les actions et les projets phares** de la Communauté contribuent ou non à répondre aux enjeux et objectifs prioritaires définis

Actions.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(énergie et climat, traitement des déchets / économie circulaire, agriculture et alimentation locale, actions en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, mobilité, tourisme, culture...)

Chapeau introductif détaillant l'état des lieux avec des données chiffrées et les objectifs poursuivis avec des cibles définies. Des indicateurs permettant de suivre l'atteinte de ces objectifs devront également être prévus.

Dans le cadre de son PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial, la CCVD a établi un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un plan d'actions et des indicateurs de suivi. Par ailleurs dans le cadre de son CTE, Contrat de Transition Ecologique

Le diagnostic énergie-climat sur la CCVD :

- La majorité de l'énergie consommée par le territoire est utilisée pour le transport des personnes et des marchandises (39%) et pour le chauffage des logements (33%). Les leviers d'actions pour réduire ces consommations sont importants ;
- L'agriculture (31%) et le transport (38%) sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, les potentiels de réduction sont importants ;
- Plus de la moitié de l'énergie consommée provient de produits pétroliers, émetteurs de gaz à effet de serre et sont responsables du changement climatique ;
- Le territoire présente une facture énergétique de 64 M€. L'essentiel de ces dépenses ne profite pas à l'économie locale ;
- Le territoire produit de l'énergie renouvelable (14%) (principalement le bois énergie, le photovoltaïque et l'éolien). Le potentiel de production d'énergies renouvelables, est encore très important pour ces mêmes sources ;
- La forêt, représente un puits de carbone à maintenir, et l'agriculture un potentiel de séquestration carbone à développer ;
- Les enjeux liés à la qualité de l'air concernent principalement les zones autour des axes autoroutiers ;
- Le territoire est vulnérable face au changement du climat. La ressource en eau, l'agriculture, la forêt, la biodiversité, la santé des habitants (les risques allergiques liés à l'ambrosie) le tourisme, sont touchés par les modifications du climat. Des mesures d'anticipation et d'adaptation des pratiques sont possibles.

Les principaux enjeux de la transition pour le territoire :

- La valorisation de la matière, des déchets, localement,
- La production d'une alimentation biologique et locale,
- La mise en œuvre de pratiques agricoles moins émettrices de gaz à effet de serre,
- La remobilisation des personnes éloignées de l'emploi vers les métiers de la transition,
- La production d'énergies renouvelables sur le territoire, génératrice de « richesses »,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La réduction de l'usage de la voiture individuelle et de la consommation d'énergie fossile,
- L'organisation des circuits logistiques locaux,
- La gestion des fortes chaleurs et du risque sanitaire associé,

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



- La préservation de la ressource en eau, et de ressources naturelles,
- La lutte contre le changement climatique, et l'adaptation à ce dernier.
- Le changement de pratiques (sensibilisation, éducation, porté à connaissance) – la pédagogie active, la mobilisation / participation citoyenne.

Les objectifs chiffrés :

Dans le PCAET, la CCVD vise la trajectoire l'horizon 2030 suivante :

- Une réduction de la consommation d'énergie de 32 % en 2030, par rapport à 2015, et de 48% en 2050 par rapport à 2015 ;
- Une multiplication par 3,7 de la production d'énergies renouvelables, d'ici 2030, par rapport à 2015, et par 7,5 d'ici 2050, par rapport à 2015 ;
- L'adaptation et l'évolution des réseaux énergétiques ;
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 24% d'ici 2030 par rapport à 2015, de 80% en 2050, par rapport à 2015 ;
- Une division par 2 des émissions de gaz à effet de serre non énergétique (agriculture) en 2050, par rapport à l'année 2015 ;
- Une réduction des polluants atmosphériques de 48% pour le dioxyde d'azote, de 30% pour les particules fines 10 micromètres, de 40% pour les particules fines de 2.5 micromètres, de 37 % pour les composés organiques volatiles, de 33% pour l'ammoniac, de 24% pour le dioxyde de soufre en 2030 par rapport à 2015 ;
- Le maintien du puits de carbone forestier, le développement de la séquestration carbone agricole, le déploiement de l'usage de matériaux bio-sourcés.

Cette trajectoire conduit le territoire, d'ici 2050 à produire davantage d'énergies renouvelables qu'il n'en consomme et donc à devenir excédentaire et ainsi exportateur d'énergie.

Le territoire se fixe par ailleurs des objectifs d'adaptation au changement climatique :

- Adapter les productions et modes de productions agricoles,
- Adapter la gestion de la ressource en eau,
- Adapter la gestion des boisements publics et privés face aux menaces de dépérissement pour maintenir et renforcer les paysages mosaïques,
- Adapter les activités touristiques face à un accroissement possible du flux touristique en période de sécheresse,
- Adapter les bâtis, les formes urbaines et l'aménagement du territoire face à la chaleur et aux événements extrêmes.

Axe n°1 : Mobiliser le territoire autour de la transition	Impact écologique
Descriptif de l'action Les sous actions sont les suivantes : Objectif 1 : Faire émerger des initiatives citoyennes Action : Lancer des appels à projet citoyens dans les communes Objectif 2 : Co-construire avec les citoyens Action : Créer et animer un club citoyen Objectif 3 : Fédérer les acteurs, les opérateurs du territoire Action : Mettre en place un observatoire du PCAET, animer un temps fort / an	Indicateurs de suivi : - Nombre de scolaires sensibilisés - Nombre d'habitants sensibilisés

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Objectif 4 : Sensibiliser les scolaires

Action : Renforcer l'animation sur les enjeux de la biodiversité, du climat et de l'énergie, des usages de l'eau

Objectif 5 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Action : Animer et mettre en œuvre le projet d'une intercommunalité exemplaire et accompagner les communes vers l'exemplarité

Action : mettre en place le label territoire engagé pour la nature

Axe n°2 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air

Impact écologique

Descriptif de l'action

Objectif : Accompagner les ménages vers la rénovation globale et performante de leur habitat, accessible à tous

- Action : Simplifier et faciliter les démarches pour les ménages
- Action : Former les professionnels et mobiliser les habitants
- Action : Mener des actions de plaidoyer pour une réglementation nationale compatible avec le PCAET

Objectif : Disposer d'un patrimoine public exemplaire

- Action : Renforcer la performance environnementale des bâtiments publics et renforcer les filières locales

Objectif : Accompagner les acteurs économiques à réduire leurs consommations d'énergie

- Action : Déployer les dispositifs d'accompagnement des chambres consulaires et des acteurs du territoire

Objectif : Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme et réduire les déplacements

- Voir axe mobilité

Objectif : Favoriser des aménagements, un urbanisme et des constructions durables

- Action : Traduire les enjeux Climat, Air, Energie dans les documents de planification
- Action : Préparer l'après planification

Indicateurs de suivi :

- Nombre de ménage accompagné par la plateforme de la rénovation
- Nombre de KWh économisé
- Nombre de professionnel formé
- Nombre d'entreprise accompagnée
- Nombre de diagnostic énergie en entreprise réalisé

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Axe n°3 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération	Impact écologique
Descriptif de l'action	Nombre de KWh d'énergie renouvelable produit localement Nombre de projet EnR (installation PV, éolien, chaufferie bois, etc.) Réalisation d'un schéma directeur

Objectif : Planifier le développement des énergies renouvelables et de récupération

- Action : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le secteur agricole
- Action : Relocaliser la production d'énergie sur le territoire - Animer la plateforme de développement des énergies renouvelables (filière éolienne, photovoltaïque, bois énergie, méthanisation, solaire thermique, géothermie, énergie de récupération)

Objectif : Développer la production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération

- Action : Doter le territoire d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Objectif : Développer le bois énergie en respect d'une gestion durable

- Action : Développer les chaufferies et réseaux de chaleur bois

Objectif : Favoriser les motorisations et carburants alternatifs

- Action Etudier les besoins et la faisabilité pour les filières bioGNV, hydrogène et électrique
- Action : sensibiliser les entreprises sur la façon de faire (ex : filière bois)

Axe n°4 : Réduire les émissions de GES non énergétiques et séquestrer le carbone	Impact écologique
Descriptif de l'action	Emissions de GES sur secteur agricole Nombre de bâtiment intégrant des matériaux biosourcés

Objectif : Développer les pratiques agricoles faiblement émettrices de gaz à effet de serre et d'ammoniac, et permettant d'absorber le carbone

- Action : Augmenter l'absorption du carbone en agriculture et réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac (accompagner les agriculteurs)

Objectif : Favoriser le recours aux matériaux biosourcés et maintenir le puits de carbone des forêts

- Action : Accompagner les acteurs forestiers pour une gestion durable des forêts et promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et du bois d'œuvre

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Axe n° 5: Favoriser l'économie circulaire	Impact écologique
Descriptif de l'action	Nombre d'entreprise accompagnée Nombre de projet d'écologie industriel Nombre d'action mise en œuvre dans le cadre du système alimentaire innovant Pourcentage d'OM composté Nombre de composteurs

Objectif : Mobiliser les entreprises du territoire

- Action : Favoriser l'émergence de bonnes pratiques et d'innovations pour et par les entreprises du territoire
- Action : Accompagner les actions d'écologie industrielle et d'écoconception

Objectif : Relocaliser la production et la consommation sur le territoire

- Action : Développer l'économie à partir de la demande locale
- Action : Déployer le système alimentaire innovant (produire, transformer, consommer localement et durablement)

Objectif : Détourner 30 à 40% des Ordures Ménagères du territoire, grâce au compostage. Permettre ainsi le retour au sol et la valorisation des biodéchets.

- Action : développement du compostage partagé

Axe n°6 : S'adapter au changement climatique	Impact écologique
Descriptif de l'action	Nombre de formation Nombre d'agriculteur accompagné Nombre de propriétaire forestier accompagné

Objectif : Intégrer l'adaptation à la planification du territoire

- Action : Former les élus et les services aux enjeux de la densification, de l'artificialisation, de l'adaptation au changement climatique, et de l'évolution des risques (notamment incendie)

Objectif : Adapter les pratiques agricoles

- Action : Accompagner l'agriculture du territoire dans des stratégies d'adaptation et de résilience
- Action : travailler avec le monde agricole sur les terrains à proximité de la réserve naturelle (changement de pratiques)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Objectif : Adapter la gestion et l'usage des forêts

- Action : Mettre en place une animation de territoire pour établir un diagnostic et une stratégie locale de développement et d'adaptation de la forêt-filière bois
- Action : faire des acquisitions foncières dans les espaces protégés (réserve naturelle nationale des ramières) et espaces menacés ou fragiles

Objectif : Prévenir les risques allergiques

- Action : Poursuivre et renforcer la lutte contre l'ambroisie et autres espèces invasives

Objectif : Gérer la ressource en eau

- Action : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la révision du SAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux)

Objectif : Adapter les activités touristiques face à un accroissement possible de flux touristiques en période de sécheresse

- Action : Mettre en œuvre le schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et étudier la diversification de l'offre de baignade
- Action : sensibiliser le public, faire de la médiation notamment dans les périodes de forte présence (estivale) ; mettre en place une équipe « gardes verts »

MOBILITÉS

Constat :

Un territoire très dépendant de la voiture individuelle avec des déplacements domicile-travail fortement tournés vers le bassin d'emploi Valentinois.

Malgré cela, on constate de nombreux déplacements effectués en interne du territoire (7 déplacements sur 10 sont en interne à l'échelle du SCOT vallée de la Drôme) qui témoignent d'un dynamisme de l'emploi et des services.

Un territoire avec des atouts :

- un maillage du territoire par les transports en commun (cars et train avec 2 gares SNCF),
- une expérience réussie de mise à disposition de vélos à assistance électrique,
- une demande des habitants pour le développement d'aménagements cyclables sécurisés (enquête schéma directeur cyclable),
- un schéma directeur cyclable en cours d'élaboration avec l'objectif de passer la part modale du vélo de 1 à 3%.

Il y a un potentiel de développement pour les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements courts.

Quelques chiffres :

- 86,4% des déplacements domicile-travail en voiture
- 1% de ces déplacements en vélo avec de fortes disparités (Allex-Livron 12% Eurre-Crest 8%)
- Taux d'équipement des ménages : 92,6% des ménages ont au moins une voiture ; 50% ont au moins 2 voitures. 965 ménages n'ont pas de voiture (facteur d'exclusion) ;
- Pas d'emploi pas de voiture et inversement (constat analyse des besoins sociaux 2014).
- 72,5% des salariés travaillent dans une commune autre que la commune de résidence
- Transport en commun : 2% des trajets domicile-travail
- Le transport est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCVD : 1/3 des émissions (sans l'A7)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



- L'acquisition de voitures individuelles représente un poids financier sur le budget des ménages : le salaire net horaire moyen est inférieur aux moyennes départementales et régionales

Le projet : développer les alternatives à la voiture là où c'est possible

- En améliorant les offres (vélos électriques en location, aménagements cyclables, covoiturage, autopartage et transport en commun)
- En regroupant les offres avec un même support d'information (application mobile et points d'information) et avec des lieux (les stations de mobilité) qui permettent de changer facilement de mode de transport.

ACTION n°1 : assurer un maillage de stations de mobilité et développer une application mobile multi-modes	Impact écologique
<p>Les stations de mobilité du Val de Drôme</p> <p>→Description</p> <p>Les stations améliorent ou rendent possible le changement de moyens de transport et de direction. Elles sont reliées aux réseaux de transports (cars et train, plateforme régionale de covoiturage) et d'infrastructures (réseau interdépartemental de mobilité électrique eborn).</p> <p>L'opération consistera à mailler le territoire avec des stations de mobilité en :</p> <p>-> Renforçant les lieux existants, gares, arrêts de car, aires de covoiturage, points stop en complétant les équipements et les aménagements : stationnements vélos et voitures, bornes de recharge de véhicules électriques, chemins cyclables et piétons etc.</p> <p>-> Créant des nouveaux lieux correspondant aux besoins et aux pratiques. Les équipements et les aménagements seront géolocalisés et référencés dans l'application numérique.</p> <p>Elles seront équipées d'une borne stop connectée pour</p> <ul style="list-style-type: none">●se signalé aux conducteurs via une matrice led,●se signalé aux utilisateurs de l'application mobile via un module gsm,●assurer un suivi et un contrôle des utilisations. Les stations de mobilité pourront être utilisées sans connexion internet. <p>Application mobilité rurale</p> <p>Elle offre la spontanéité du covoiturage dynamique dans une vallée où les pratiques de stop sont fréquentes, et décloisonne les différents moyens de transport.</p> <p>Elle se positionne sur les liaisons entre les villages, et avec les zones urbaines avoisinantes, ainsi que les lieux stratégiques comme les gares. Elle propose aux habitants d'améliorer leur pratique existante de covoiturage et de stop et intègre les initiatives des EPCI et les initiatives citoyennes.</p>	<p>→Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none">-Diminuer le recours à la voiture individuelle et agir sur les émissions de CO2-Développer le covoiturage dynamique et sécuriser les pratiques de stop-Augmenter la part modale des transports en commun et du vélo-Accéder à l'emploi et aux services pour les personnes n'ayant pas de voiture individuelle

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



<p>Elle sera interoperable avec les applications Régionales et leur système de paiement (API). A l'inverse les applications régionales pourront récupérer les communautés d'utilisateurs dans leurs propres dispositifs de façon transparente.</p> <p>L'objectif est aussi de s'interconnecter avec les applications urbaines et les applications de covoiturage longue distance (Blablacar...). Plusieurs usages seront proposés : totalement anonyme, avec profil social "classique" ou sécurisé avec tiers de confiance.</p> <p>Elle sera intégrée aux bornes connectées (via un module gsm) pour donner l'accès au dispositif à ceux qui n'ont pas de Smartphone ou de connexion 3G/4G.</p>	
---	--

ACTION n°2 : aménager un réseau vélo complet avec rabattement vers les réseaux de Transports en Commun	Impact écologique
<p>La Communauté de Communes du Val de Drôme est lauréate avec la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans de l'appel à projet Vélos et territoires de l'ADEME.</p> <p>Elles finalisent actuellement l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable. Les élus ont retenu un scénario d'aménagement avec un réseau vélo complet et des rabattements vers les réseaux de Transports en commun.</p> <p>Il a pour objet de :</p>	<p>Tripler la part modale vélo de 1 à 3% (passer de 330 cyclistes quotidiens à presque 1 000 cyclistes) dans un 1^{er} temps</p> <p>Dans un 2^{ème} temps (2024) s'inscrire dans l'objectif national de 9% de part modale vélo</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un réseau cyclable maillé au sein des pôles urbains de Livron et Loriol desservant les différents pôles générateurs, notamment les établissements scolaires - Améliorer le franchissement de la Drôme entre Loriol et Livron - Améliorer la VéloDrôme : continuité du jalonnement, sécurité des carrefours, équipements... - Développer un itinéraire cyclable complémentaire en rive Sud de la Drôme entre Loriol et Crest (RD 104 non adaptée pour les déplacements au quotidien) - Développer des liaisons secondaires : Grâne-Allex-Montoison ; Eurre-Crest-la Répara-Auriples-Saoû ; Mirabel et Blacons-Montclar sur Gervanne-Beaufort sur Gervanne - Créer un réseau jalonné de rabattement vers les points d'arrêts des lignes de transports en communs aménagés pour les cyclistes 	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Cela représente 110 kilomètres d'aménagements pour un budget de 3,72 millions d'euros (toutes domanialités confondues) estimé dans le cadre du travail sur le schéma directeur des pistes cyclables

ACTION n°3 : expérimenter l'autopartage	Impact écologique
<p>Expérimenter l'autopartage dans les centre-bourgs et dans les zones d'activité.</p>	
<p>L'auto-partage fait partie du projet mobilités de la CCVD développé par les élus de la communauté de commune. Sur notre territoire rural, il est nécessaire d'avoir accès à plusieurs solutions de transport en fonction des distances et des besoins (travail, courses, activités ...).</p> <p>L'auto-partage est le maillon qui rend accessible aux habitants et aux entreprises des voitures partagés pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- couvrir des distances longues, non réalisables en vélo ou scooter électrique,- aller dans des lieux non desservis par les transports en commun et pour lesquels il n'y pas de covoiturage,- transporter des bagages, des courses ce qui n'est forcément possible en transport en commun ou covoiturage. <p>Ce projet s'inscrit dans les objectifs du programme TEPOS et du Plan Climat, PCAET. Il répond à la nécessité de réduire les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre liées au transport. Le transport représente 58% des GES du territoire.</p> <p>L'objectif est d'expérimenter l'autopartage par le biais d'un service assuré par un tiers en prestation avec des stations de 2 véhicules électriques. Les expérimentations seront prévues sur des phases de 2 à 4 ans avant une éventuelle pérennisation.</p> <p>Une 1^{ère} station est prévue pour l'écosite du val de Drôme à Eurre en 2021.</p> <p>D'autres stations expérimentales pourront voir le jour dans les centre-bourgs et dans les zones d'activité. L'étude des besoins est en cours.</p> <p>Budget : 20 000 euros par station (prestation pour 2 véhicules électriques + travaux raccordement électrique – borne de recharge – signalétique et marquage au sol)</p>	<p>→ Résultats attendus</p> <p>-Diminuer le recours à la voiture individuelle et agir sur les émissions de CO2</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SOINS

La communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a fait le choix depuis de longtemps d'apporter les services publics au plus près des habitants. En effet, de par sa configuration particulière sans ville-centre, la moitié des habitants résidant dans 2 communes situées à l'Ouest du territoire, le choix s'est porté sur un déploiement des services dans chaque bassin de vie, plutôt qu'à une centralisation dans les villes principales.

Ainsi, les lieux d'accueil petite enfance, les conseillers sociaux du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), les déchetteries ont des implantations dans les 4 bassins et des services itinérants.

Fidèle à cette politique de déploiement, la CCVD en Biovallée a développé 3 espaces France Services (anciennement MSAP) à Livron, Loriol et Beaufort-sur-Gervanne. Début 2022, sera mis en place le service itinérant, à bord d'un camping-car aménagé permettant l'accueil des usagers dans l'ensemble des communes du territoire.

Les Espaces France Services, par leur accompagnement aux démarches numériques pour nos partenaires, CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi etc... permettent de faciliter grandement l'accès aux services publics pour nos habitants et ainsi lutter contre la fracture numérique et le non-recours.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

La Communauté de Communes du Val de Drôme, travaille depuis de nombreuses années au développement équilibré de son économie. Cette volonté d'œuvrer pour une économie au plus proche des besoins territoriaux identifiés, a permis à l'établissement de mener des programmes de développement variés aussi bien sur ses zones plus urbaines que ses zones rurales avec le déploiement : de parcs d'activités intégrant une démarche environnementale de référence (exemple l'Ecosite du Val de Drôme), un hôtel d'entreprises, des ateliers dévolus aux activités artisanales, des bureaux pour le tertiaires,

La CCVD reste en veille des besoins et des évolutions des attentes en matière de développement économique et c'est pourquoi elle poursuit ses réflexions intégrant l'intégralité du prisme des outils de développement économique, avec depuis plusieurs années, une réflexion sur le déploiement de tiers lieux, de manufactures de proximité, de pépinière d'entreprises, et d'espaces de co-working.

LOGEMENT ET PATRIMOINE

Le PLH 2022-2028 est en cours d'élaboration ; si besoin les actions du PLH seront intégrées au CRTE par avenant.

De la même façon, les actions de l'appel à projets Petite Ville de Demain dont sont lauréates les communes de Livron et Loriol sur Drôme seront traitées par avenant si besoin.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Actuellement, les communes du territoire ont fait le choix de ne pas transférer la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité. Pour autant, depuis 2018, la communauté étudie le sujet par l'intermédiaire d'une chargée de mission dans le cadre d'un soutien de l'AERMC. Ce travail permet de préparer au mieux le transfert qui devra avoir lieu en 2026 au plus tard.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



IV. Protocole financier.

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération HT	Financement État		Financement EPCI		Financement Conseil départemental		Financement Conseil régional		Autres financements	
		Dotations (DSIL, DSIL relance, DETR...)	Montant	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention

Annexes.

ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE

ANNEXE 2 : Fiches Actions

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



FICHE ACTION N°1 DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGE

Objectifs	Détourner 30 à 40% des Ordures Ménagères du territoire, grâce au compostage. Permettre ainsi le retour au sol et la valorisation des biodéchets.
Description de l'action	<p>Depuis 2005, la CCVD participe au développement du compostage par la distribution de composteurs.</p> <p>Elle collabore ainsi avec trois structures :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'association Compost & Territoire qui accompagne la CCVD dans ses prospections de sites potentiels de compostage collectif et met en place des animations et formations sur le compostage et la réduction des déchets organiques,- Le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) qui vend à la CCVD des composteurs individuels en plastique au prix de 30€/unité. La CCVD les revend ensuite aux usagers à ce même prix de 30€,- L'ESAT de Recoubeau-Jansac qui fabrique des composteurs en bois. Les composteurs individuels sont achetés 110€ (revendus 50€ à l'usager). Les usagers souhaitant obtenir un composteur sont tenus d'assister à une courte formation sur le compostage, dispensé par l'équipe de Compost & Territoire. <p>Les composteurs collectifs sont achetés 866€ par la CCVD (pour une placette constituée de 3 bacs). Si un emplacement est jugé opportun (nombre d'habitants potentiels suffisant, communes favorable...), la CCVD identifie 2 référents de site, indispensables au bon fonctionnement d'un site de compostage partagé. Une convention est alors signée entre la CCVD, la commune et les 2 référents de site.</p> <p>Ainsi, depuis 2005:</p> <ul style="list-style-type: none">- 834 composteurs individuels ont été distribués,- 6 placettes de compostage autonome (écoles et CFA) ont été installées,- 19 placettes de compostage collectif ont été installées. <p>La CCVD veut aujourd'hui poursuivre cette dynamique en permettant à chaque foyer ne pouvant composter individuellement (habitat vertical en particulier) d'avoir accès à un site de compostage partagé.</p>
Partenariats	Association Compost & Territoire
Financements mobilisables	ADEME Région
Indicateur de suivi	Qualitatif : Vitesse de remplissage des composteurs Quantitatif : Nombre de foyer en logement vertical de la commune/Nombre de composteur collectif de la commune

FICHE ACTION N°2 Rénovation exemplaire de l'ancien Siège de la CCVD

Chapitre TRANSITION

Axe n°2 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie et les émissions GES du patrimoine bâti de la CCVD, et du territoire • Développer la production de chaleur et d'électricité renouvelable • Favoriser le développement des filières d'éco-matériaux et matériaux de réemploi dans le bâtiment • Avoir sur le territoire un chantier vitrine, chantier école pour les artisans, et une rénovation exemplaire.
<p>Description de l'action</p>	<p>L'ancien siège de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée est un immeuble de 30 bureaux, construit à Crest dans les années 70. Très compacte, sa structure en poteaux-poutres béton est saine mais très peu isolée et ses menuiseries sont très fuyardes. Il est aujourd'hui désaffecté depuis fin 2018 et il affichait entre 2014 et 2017 une consommation moyenne de 205 kWh/m².an (classe D du DPE).</p> <p>Aujourd'hui, la CCVD se propose de rénover intégralement son ancien siège pour accueillir de nouvelles activités tertiaires, en lien avec la transition écologique du territoire (Plateforme de la Rénovation SPPEH, associations, formation des artisans, démonstrateur). La rénovation performante des locaux implique une isolation poussée de l'enveloppe, la réfection ou la création de nouveaux systèmes de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, éclairage et la production d'énergie renouvelable.</p> <p>Considérant la standardisation du bâtiment, la rénovation de ce type de bureaux est une belle opportunité pour favoriser la filière locale du réemploi en travaillant en partenariat avec les associations du territoire dès la conception du projet. En effet, la loi Economie Circulaire du 10 février 2020 engage les collectivités à valoriser 70 % des déchets de déconstruction dans les commandes publiques. La CCVD pourrait ainsi fournir des matériaux encore utilisables aux auto-constructeurs du territoire et collecter en retour à moindre coûts de nombreux matériaux de réemploi préalablement sortis du statut de déchet par le réseau des recycleries.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone et des objectifs du programme TEPOS et PCAET porté par la CCVD, cette opération de rénovation exemplaire pourrait mobiliser massivement des matériaux bas carbone (bio-géo-sourcés et de réemploi). Elle pourrait également permettre de substituer les consommations d'énergie fossiles ou fissiles résiduelles du bâtiment par des énergies renouvelables (chaufferie bois, centrale photovoltaïque en autoconsommation et vente du</p>

surplus).

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- 1- Isolation de la toiture terrasse par l'extérieur en liège expansé de 30 cm d'épaisseur, création d'une nouvelle couverture en bacs acier posée sur les acrotères et intégration d'une centrale photovoltaïque de 600 m² (100 kWc) y compris reprise des descentes d'eau pluviale et débords en casquette de 2 m sur toute la circonférence du bâtiment.
- 2- Isolation par l'extérieur en bottes de pailles de 37 cm recouvertes d'un enduit terre étanche à la pluie battante (y compris précadres bois autour des menuiseries) et isolation des pieds de façade jusqu'à 1 m de profondeur avec 15 cm de liège expansé.
- 3- Pose de nouvelles menuiseries extérieures bois étanches en triple vitrage au nu intérieur des précadres bois avec intégration de persiennes (façades Ouest, Sud, Est) ou de volets roulants motorisés (façade Nord).
- 4- Pose d'un isolant projeté humide en laine de roche de 15 cm d'épaisseur en sous-face du plancher du rez-de-chaussée.
- 5- Pose de 15 unités de VMC double flux décentralisées pour chaque couple de bureaux avec échangeur à plaque sans batterie chaude et by-pass pour permettre le free cooling, y compris prise d'air neuf et rejet en façade. Pose d'une VMC simple flux pour la cuisine et les sanitaires, pose d'indicateurs de CO₂ dans les salles de réunion.
- 6- Installation d'une chaudière modulante aux granulés de bois et mise en conformité de la chaufferie existante, pose d'un silo en toile avec chargement pneumatique (y compris buses de remplissage en façade), conservation des radiateurs existants et modifications de la régulation (y compris thermostats d'ambiance par zone).
- 7- Mise aux normes électriques du TGBT et de l'alarme incendie, modification des réseaux courant fort / courant faible, remplacement de l'éclairage par des plafonniers LED, création du local onduleur au R+1, création du local serveur au R-1.
- 8- Mise aux normes du branchement d'eau, modification des réseaux eau d'eau froide, création de nouveaux espaces sanitaires (WC PMR, douche) et cuisine partagée (recours éventuel aux matériaux de réemploi), pose de ballons ECS à accumulation décentralisés pour les sanitaires, les douches et la cuisine y compris optimiseur de charge en autoconsommation photovoltaïque.
- 9- Modification des cloisons intérieures existantes et création de nouvelles cloisons en béton cellulaire (recours éventuel aux matériaux de réemploi). Modification des faux-plafonds existants et pose de nouveaux faux-plafonds dans les circulations et les salles de réunion (recours éventuel aux matériaux de réemploi). Création d'un nouveau sas d'entrée et intégration de cloisons démonstratrices en béton de chanvre banché à l'accueil du bâtiment et sur chaque palier de la cage d'escalier.
- 10- Remplacement des menuiseries intérieures vétustes et pose de nouvelles

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



	<p>menuiseries (recours éventuel aux matériaux de réemploi) y compris organigramme complet de serrurerie.</p> <p>11- Réfection des sols souples et pose de nouveaux parements dans les circulations et les salles de réunion (recours éventuel aux matériaux de réemploi).</p> <p>12- Mise en peinture de l'ensemble des murs et des boiseries (recours éventuel aux matériaux de réemploi).</p>
Partenariats	État, Conseil départemental, Conseil régional
Financements mobilisables	<p>Coût de l'opération estimée : 1 320 000 TTC</p> <ul style="list-style-type: none">• Région Etat (CPER)• Région (CAR 2)• Région (FEDER)• DSIL/DETR• Département
Indicateur de suivi	<p>KWh économisé</p> <p>KWh produit</p> <p>Volume de matériaux bio et géo-sourcés utilisé</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



FICHE ACTION N°3 Cuisine Centrale

Objectifs	Fournir une alimentation de qualité aux cantines scolaires élémentaires tout en soutenant l'économie agricole du territoire
Description de l'action	Dans le cadre de la mise en place d'un service mutualisé de restauration scolaire, la CCVD va produire et livrer les repas aux cantines scolaires des mairies adhérentes à ce service. La capacité de la cuisine sera de 600 repas jours. Aujourd'hui, après un premier retour des communes, la production de repas sera dès l'ouverture de 300 repas /jour sachant que des communes nous ont fait savoir vouloir rejoindre ce service ultérieurement. L'objectif étant à minima de fournir 50% des produits en bio et 100 % en local
Partenariats	Réseau des producteurs locaux, agri-courts...
Financements mobilisables	Région, Etat, CD26 Coût estimé à 1.4 millions d'euros
Indicateur de suivi	Critères de satisfaction dans le cadre de commission de suivi des cantines adhérentes Localisation des produits % de produits bio

FICHE ACTION N°4 Maison Service Public Gervanne Sye

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Conforter la politique intercommunale de diffusion des services au plus près des habitants.- Créer un lieu dynamique et évolutif en fonction des besoins des habitants- Mutualiser des lieux et de l'accueil permettant de réaliser des économies d'échelle
Description de l'action	<p>Il s'agit de regrouper en un seul même lieu des services intercommunaux.</p> <ul style="list-style-type: none">- Un Espace France Services (anciennement MSAP) et EPI- Une micro-crèche- Un espace dédié à l'activité économique (location de bureaux et espace de coworking) <p>La maison de services intercommunale sera située sur la commune de Beaufort-sur-Gervanne. La construction d'un bâtiment de 300m2 est envisagée.</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



	<p>Les espaces communs (125m2)</p> <ul style="list-style-type: none">- Une entrée commune remplissant les fonctions suivantes (60m2) :<ul style="list-style-type: none">o Accueil commun pour l'EFS et l'espace économiqueo Point d'accès libre informatique (4 postes)o Salle de coworking- Une salle de formation commune aux 3 services (25m2)- Cuisine commune intégrée à l'accueil (20m2)- Toilettes et local technique et ménage (20m2) <p>Espace France Services (25m2)</p> <p>2 bureaux individuels de 12.5m2 (accueil confidentiel des usagers)</p> <p>Espace économique (30m2)</p> <p>3 bureaux de 10m2</p> <p>Micro-crèche (120m2)</p> <p>120 m2 avec sa propre entrée et un espace extérieur de 80m2</p>
Partenariats	Mairie de Beaufort-sur-Gervanne, CAF
Financements mobilisables	Département, Région, Etat, CAF
Indicateur de suivi	Nombre de projets accueillis dans le lieu Nombre d'usagers

FICHE ACTION N°5 Bâtiment économique Saoû

<p>Objectifs</p>	<p>La Communauté de Communes du Val de Drome en Biovallée met en place une politique de développement économique dont un des objectifs est de diffuser le développement économique sur l'ensemble du territoire et permettre le développement de l'ensemble de la sphère collective : PME, TPE, Artisanat, indépendants,</p> <p>A ce jour, La CCVD a principalement aménagé des terrains pour les vendre nus. Suite à l'évolution de la demande des entreprises, la CCVD a redéfinie sa stratégie en matière d'immobilier d'entreprise afin de mieux répondre au besoin et d'augmenter le nombre d'installation d'entreprises sur son territoire face à la carence d'investissement privé. En effet, une étude réalisée par le service aux entreprises, sur la base d'éléments factuels issus des demandes des entreprises sur plusieurs années et de prospectives notamment auprès d'agences spécialisées en immobilier d'entreprises, a permis de dégager une orientation dans les demandes des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de demandes en location • Plus d'achat de bâtiment déjà construits • Baisse du nombre de demande de parcelles à construire notamment pour des petites surfaces au profit de bâtiments existants. <p>Une étude complémentaire auprès des acteurs économiques du secteur de Saoû a révélé que le besoin était réel.</p> <p>Le projet présenté a pour but la réalisation de locaux d'activités artisanaux pour permettre le développement ou l'installation de plusieurs artisans qui souhaitent disposer de locaux adaptables à leur activité, sans immobilisation de volumes financiers, ni de contraintes liées à la construction.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Le programme consiste en la création d'ateliers dévolus à des activités artisanales tout en conservant un bâtiment déjà présent sur le terrain. Le principe est de proposer à des entreprises en création ou en phase de développement, un outil de travail offrant les meilleures conditions, dans un atelier pouvant s'adapter au plus près à leur process. Afin d'obtenir une cohérence d'ensemble, maîtriser le coût de l'opération et par conséquent, les loyers de sortie/prix de vente proposés aux preneurs, la communauté de communes souhaite procéder à une opération groupée, à travers la création de plusieurs ateliers de + ou - 150 m². Chacun sera équipé d'une porte sectionnelle et d'une porte piétonne, d'un bureau et d'un bloc sanitaires (WC, espace vestiaires).</p> <p>Afin de finaliser le programme, une mission a été confiée au CAUE de la Drôme pour définition des surfaces, de l'organisation spatiale et la qualité</p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



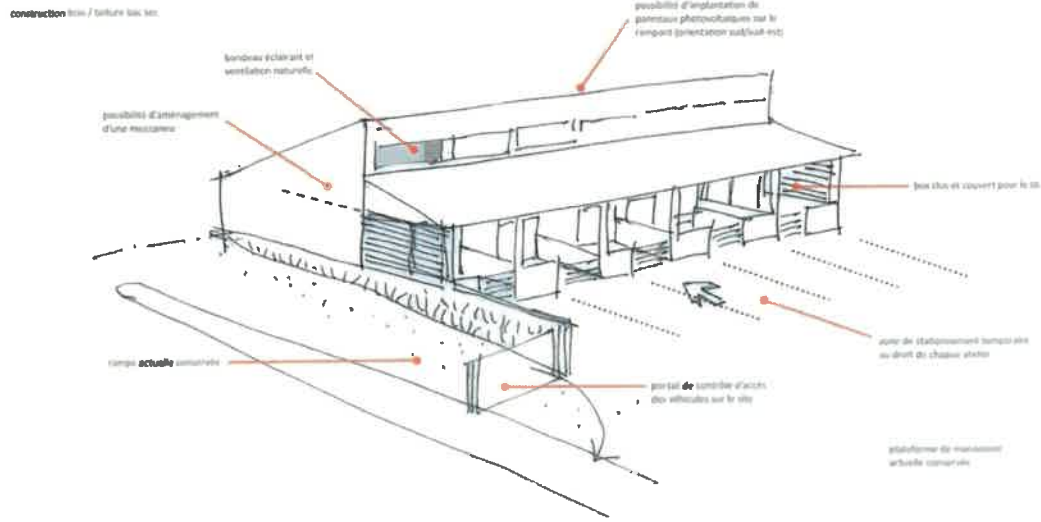
	<p>architecturale, paysagère et environnementale.</p> <p>L'objectif est d'accueillir des entreprises qui ne trouvent pas de solution immobilière sur le secteur de Saou représentant 8 à 10 emplois. Cette action permettra aux entreprises de rester sur ce bassin de vie sans être obligées de se déplacer dans l'axe de la vallée de Rhône.</p>
Partenariats	La Communauté de communes du val de Drôme porte actuellement seule ce projet de développement économique
Financements mobilisables	Montant des dépenses prévisionnelles : charges foncières, bâtiment VRD, MOE et BE, Charges divers (assurance, ...) 968 831 euros. Financement sollicité auprès de la Région (CAR) à hauteur de 40% soit 387 532 euros.
Indicateur de suivi	Nombre d'ateliers créés, nombre de demandes de location, nombre d'emplois maintenus ou créés, nombres d'activités économiques maintenues ou nouvelles sur le territoire.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet de la Drôme et le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée



Schéma de principe d'assemblage des ateliers



Signé à Eure le 17-12-2021

La Préfète



Elodie DEGIOVANNI

Le Président de l'EPCI



Communauté de Communes
du Val de Drome en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Aisiers
28400 EURRE
Tél : 04 76 26 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

La Présidente du conseil départemental



Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

